



RPN

GPX OPJ

RÉDUCTION DE DURÉE D'ÉCHELON CUMULABLE AVEC L'ASA.

Bonification d'ancienneté d'1 mois pour chacune des 3 premières années et 2 mois par année de service continu accomplie au-delà de la 3ème année, dans la limite de 7 années

**AVANCEMENT SEMI-AUTOMATIQUE AU GRADE
DE B/CHEF SANS AUTRE EXAMEN POUR CEUX
QUI RÉPONDENT AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

7 ans à compter de la titularisation

Être habilité OPJ et être affecté depuis au moins 4 ans sur un poste cartographié OPJ